

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						J					

LA QUESTION ROMAINE

LA grave question Romaine posée devant le monde il y a trente ans, à la suite de l'invasion de la ville éternelle est aujourd'hui ce qu'elle était en 1870. La liberté nécessaire au chef de l'Eglise catholique, c'est à-dire, de 300,000,000 d'hommes répandus dans le monde entier et parmi tous les peuples de l'univers est incompatible avec la dépendance d'une autorité étrangère. Les revendications du Saint-Siège maintes fois renouvelées n'ont rien perdu de leur logique et de leur force. La situation actuelle de la Papauté vis-à-vis la monarchie italienne donne au contraire à la parole pontificale une solennité émue et pressante qui ne laisse pas d'ébranler le monde.

La monarchie de Savoie est le pouvoir hostile officiel : la vraie puissance qui agit et la fait agir, c'est l'Anti-église, c'est-à-dire : la franc-maçonnerie qui maintient à Rome un roi usurpateur en dépit de l'impossibilité maintes fois prouvée pour deux cours antagonistes de vivre dans la même ville, surtout quand cette ville est Rome.

La franc maçonnerie dont le but avoué est de détruire l'Eglise, a installé à Rome son grand-maître, et exerce par la presse qu'elle contrôle en grande partie son action délétère. Elle domine la monarchie elle-même et toute la machine gouvernementale, inspirant ces mesures de persécutions qui à chaque instant viennent contrister l'Eglise et les fidèles. L'œuvre néfaste de l'Anti-église ne marche pas cependant assez vite à son gré. Les descendants de la vieille noblesse patricienne

à Rome se pressent encore nombreux autour du Pape. L'élite des intelligences met aussi son honneur à lui rester fidèle. Les étudiants catholiques se sont formés en un cercle compact qui, comme celui de Saint-Pierre, préserve un autre grand nombre de jeunes gens ; les sociétés ouvrières sont aussi nombreuses, et en toute circonstance, la vraie population romaine, dans son ensemble laisse éclater son amour pour le Pape.

Les électeurs catholiques font sentir leur force dans les élections administratives : la presse catholique compte de courageux représentants qui ont eu plusieurs fois l'honneur de souffrir pour la cause sacrée. Devons-nous ajouter que le clergé ne s'est pas encore laissé entraîner, et que son dévouement au Saint-Siège est inaltérable. Pour compenser les pertes subies sous l'empire des lois spoliatrices, de nombreux établissements se sont fondés à Rome, pour y abriter les communautés religieuses étrangères d'hommes et de femmes, qui y font des œuvres considérables. Enfin, il est manifeste que le Cardinal Vicaire qui remplit les fonctions d'Ordinaire, jouit auprès du peuple Romain d'un grand prestige, et exerce sur lui une très grande autorité. On peut donc dire d'une manière générale, que Rome, capitale du monde catholique, est jusqu'à présent restée fidèle au Saint-Siège.

Ceci est une consolation et un encouragement pour les catholiques qui comprennent que la question Romaine est toujours à l'état aigu.

Elle ne sera résolue que le jour où le Pape aura recouvré la parfaite indépendance qui lui appartient de droit divin.

LE DOGME DE LA CHUTE ORIGINELLE ET LA SCIENCE

LE dogme de la chute originelle qui est en quelque sorte le fondement de la religion chrétienne, a vu bien des ennemis s'acharner à sa destruction. Après Théodore de Mopsueste, les Pelagiens et les Soci-niens des temps antiques, est apparue l'*humanisme* issu de l'incrédulité moderne, lequel se résume selon le P. Weiss, dans la glorification ou la déification de ce qui est purement humain, et à la base duquel il trouve un cinquième principe consistant en la négation du dogme du péché originel.

* * *

Dans l'état de justice originelle, nos premiers parents, possédaient la grâce sanctifiante, don strictement surnaturel, qui les avait établis les amis de Dieu et les héritiers de la gloire céleste. Ajoutons à ce don l'inté-grité : domaine parfait de la raison sur les sens ; l'im-mortalité, ce qui s'entend non seulement de la mort spirituelle, mais aussi et surtout de la mort corporelle selon le mot de saint Paul : *Corpus quidem mortuum est propter peccatum*, et enfin l'impassibilité qui les mettait à l'abri des souffrances. Les conséquences de la désobéissance ont été dans l'ordre théologique : perte de la grâce sanctifiante et partant de ses effets, comme la filiation adoptive, le droit à l'héritage céleste ou béatitude surnaturelle, y compris la vision béatifique

dont sont privés les enfants morts sans le baptême. Dans l'ordre moral, l'homme a perdu le don d'intégrité, et dans l'ordre physique les dons prêter naturels, qui sans sortir de la nature, et sans lui être essentiels, l'élèvent en quelque sorte et la perfectionnent : tels, l'immortalité et l'impassibilité.

L'importance de ces vérités de foi faisait dire à saint Augustin que celui qui les nie, cherche à démolir les bases de la foi chrétienne. Si l'on pouvait les infirmer, c'en serait fait de l'élévation de l'homme à un ordre surnaturel, de la nécessité du baptême, de la Rédemption par Jésus-Christ, ce qui a fait dire à Pascal, que "sans ce dogme toute l'humanité est un inextricable mystère." "Chose étonnante" continu-t-il, "que le mystère le plus éloigné de notre connaissance, qui est celui de la transmission du péché originel, soit une chose sans laquelle nous ne pouvons avoir aucune connaissance de nous-mêmes. Le nœud de notre condition prend ses retours et ses plis dans cet abîme, de sorte que l'homme est plus inconcevable sans ce mystère que ce mystère n'est inconcevable à l'homme."

* * *

Les rationalistes du jour qui travaillent, on le dirait, à ne vouloir garder de la raison que le nom, se sont imaginé que les *découvertes* de la *science moderne* étaient en contradiction avec les enseignements de l'Eglise, et ils se sont mis à arguer.

Le R. P. Le Bachelet, répond, dans les "Etudes," à quelques-unes des arguties formulées par les tenants

de la soi-disant pensée moderne, contre le dogme de la chute originelle ; en voici le sommaire :

La douleur et la mort, disent-ils, sont naturelles et même nécessaires à l'homme ; elles ont existé bien avant Adam ; elles ne sont donc pas une conséquence de la chute originelle, et inacceptable est la doctrine catholique qui n'explique pas la douleur et la mort à laquelle les animaux ont toujours été soumis ; voilà.

La mort a régné dans le monde bien avant l'homme et le péché d'origine : c'est vrai, du côté du monde irrationnel, mais non du côté des hommes, et c'est la doctrine de saint Paul qui nous donne la clef de la solution : "*Ita in omnes homines mors pertransiit in quo omnes peccaverunt* ;" et Wilmers dans son " Histoire de la Religion," l'explique magnifiquement en disant : "Ce n'est que pour l'homme et non pour les animaux que la mort est la suite du péché."

L'homme seul et non les animaux, avait reçu promesse, en cas d'obéissance, du don de l'immortalité.

Quant à la prétendue objection, disant que la douleur et la mort sont naturelles à l'homme ; l'Eglise le concède dans le véritable sens ; elle l'a prouvée en affirmant à l'encontre de Baius et de Jansenius, que l'immortalité et l'impassibilité étaient des dons gratuits et préter naturels. De là à dire que la douleur est nécessaire au point qu'il est impossible de concevoir l'homme autrement que soumis à la douleur, il y a une distance que l'arbitraire et l'imagination seulement peuvent se permettre de franchir.

Mais il y a une objection plus sérieuse qui par les nouvelles découvertes, établit, dit-on, *Au camp huma-*

niste, une contradiction entre la science *moderne*, et le dogme, à propos de cette perfection primitive dont nos premiers parents avaient été gratifiés dans l'état de justice originelle.

Comme préliminaire, le P. Le Bachelet fait remarquer que le dogme du péché originel exige d'abord la descendance adamique et comme conséquence l'unité de nature et d'origine de tous les hommes ; en second lieu il appuie sur l'existence de cette perfection primitive, comme l'apanage exclusif d'Adam et d'Eve, dans l'état de justice originelle.

*
* * *

Tout ce qu'enseigne la foi catholique relativement à la perfection primitive doit s'entendre de l'homme tel qu'il sortit des mains du Créateur, de l'homme qui vécut, et tant qu'il vécut dans le paradis terrestre. La mise en lumière de ce qui vient d'être dit, place la question au véritable point de vue, et est de nature à dissiper bien des équivoques sur la condition des premiers parents avant et après leur chute.

Que valent alors les hypothèses scientifiques bâties sur des expériences faites et des résultats acquis, si elles ont en vue, non pas l'homme du paradis terrestre mais l'homme déchu, chassé du paradis terrestre, et placé, dès lors, dans des conditions de vie physique, intellectuelle et sociale absolument différentes. Il faut bien se rappeler que les données de la foi catholique regardent directement l'homme du paradis terrestre. et qu'il n'y a pas d'opposition réelle entre les faits acquis à la science et ce qu'elle fait préjuger de l'homme déchu.

Adam déchu, était encore comme avant le chef et l'éducateur du genre humain. Or la condition du genre humain n'étant plus la même, après la déchéance, tout autre devenait le rôle d'Adam, chef et éducateur.

En somme, la perte des dons primitifs et les conditions très différentes où nos premiers ancêtres déchus se trouvèrent en face de la nature matérielle et sensible, pouvaient difficilement leur permettre de s'élever d'un bond, et dès l'origine, à un degré notable de civilisation matérielle.

Le P. Le Bachelet, en déduit qu'on ne peut prendre pour mesure exacte de la portée intellectuelle et morale de nos premiers parents déchus, les manifestations extérieures de leur activité physique ou sociale ; il ajoute que leurs descendants se trouvèrent dans des conditions aussi précaires que celles où se trouvaient leurs parents, au point de vue physique, et dans un état inférieure au point de vue intellectuel et moral.

Qui est-ce qui affirme l'infériorité de la race primitive ; sont-ce des savants dignes du nom comme le marquis de Nadaillac ou bien *certain*s savants en quête de réalités au pays des rêves darwinistes, qui s'en vont bâtir leur hypothèse sur la découverte de crânes et d'ossements humains trouvés dans les terrains quaternaires, à l'encontre d'un fait aujourd'hui admis que l'humanité a pris naissance en Asie et non en Europe ?

Qu'est-ce que vaut l'argument tiré de la grossièreté de l'outillage primitif, quand on tient compte des circonstances si défavorables où vécurent les premiers hommes ? . . .

On est allé jusqu'à mesurer la perfection des hommes

primitifs par l'état actuel des races sauvages qu'on prend dans l'hypothèse pour des races primitives arriérées. Or, les races sauvages actuelles ne sont pas des races primitives, mais dégradées et d'ailleurs bien douées, qui mises dans des conditions heureuses peuvent, sous tous les rapports s'améliorer d'une manière étonnante.

Rien dans la doctrine catholique ne s'oppose à l'affirmation en principe, de la loi du progrès qui pousse l'humanité déchue et privée des dons primitifs à réaliser aussi loin que possible l'idéal de perfection dont elle est susceptible. En fait, quand aux limites dans lesquelles on est forcé de reconnaître ce progrès continu, il est assez difficile de préciser ; c'est d'ailleurs une question qui n'entre pas dans le cadre dogmatique.

En dernière analyse, notons que de tout temps et chez tous les peuples, même chez ceux dont l'antiquité est la plus reculée, se rencontre cette croyance en une période primitive de bonheur et d'innocence. De cet accord des peuples à mettre à l'aurore de l'humanité un âge d'or, résulte une forte présomption en faveur de la doctrine catholique à propos de la perfection primitive de nos premiers parents. Les apologistes traditionalistes s'en trouvent mal : le fait positif du témoignage universel les désoriente un peu. Comment pourrait-il éclairer ces hommes à qui les projections pourtant si lumineuses du magistère infallible de l'Eglise, apparaissent obscures et incertaines ?

400 ANS AVANT COLOMB

UN journal a publié récemment sous le titre ci-dessus, un article destiné à produire par tout le pays et spécialement dans le personnel enseignant une profonde sensation. Nous avons lu cet écrit avec un intérêt d'autant plus vif, qu'il correspond assez exactement avec les données du premier dictionnaire historique venu en usage dans nos maisons d'éducation. Bien plus nous en trouvons le résumé très clair et très complet à la deuxième page de la petite « histoire du Canada » mise entre les mains de nos jeunes élèves, et qu'ils apprennent par cœur. Ajoutons que la *Revue Ecclésiastique* a donné sur ce sujet, il y a plus de quatre ans, des renseignements très précis, faisant connaître des documents *sérieux* capables de jeter une vive lumière sur les cartes mentionnées par le journal.

Que Christophe Colomb n'ait pas dans le sens étymologique de ce mot, *découvert* l'Amérique, c'est donc une chose connue, depuis assez longtemps, même dans ce pays *arriéré*. Sur la question de savoir jusqu'à quel point le navigateur génois en verra sa gloire diminuée, il y aura, je crois, divergence d'opinions, aussi longtemps que par *découvreur* il sera permis d'entendre non celui qui débarque le premier sur une plage quelconque mais celui qui fait connaître au monde civilisé, les contrées explorées par lui-même. Autrement, il faudrait peut-être remonter jusqu'à quelques Tartares venus il y a quelques mille ans par le détroit de Behring, pour leur attribuer le mérite d'avoir découvert l'Amérique.

CONGRES INTERNATIONAL
DU
TIERS-ORDRE FRANCISCAIN
A ROME
22-26 septembre 1900

DISCOURS DU R. P. DEHON
Supérieur général des Prêtres du Sacré-Cœur de Jésus
SUR
LA MISSION ACTUELLE DU TIERS-ORDRE

Eminentissimes Seigneurs,

Messeigneurs,

Vénérés Frères et Sœurs,

NE sommes-nous pas téméraires en parlant d'une mission *actuelle* de Tiers-Ordre? La grande œuvre séraphique devrait-elle donc changer son caractère séculaire; ne serait-elle plus simplement une œuvre de prière, de pénitence, de sanctification personnelle?

Ces objections nous ont été faites un jour que nous parlions de la mission nouvelle du Tiers-Ordre. Elles subsistent peut-être dans certains esprits, nous y voulons répondre.

Eh! sans doute, nos chères fraternités sont toujours

des œuvres de prières, de pénitence et de sanctification; mais elles n'étaient pas que cela dans le commencement, et elles ne doivent pas non plus se borner à cela aujourd'hui. S. François n'a pas voulu seulement orner les âmes de vertus privées pour les offrir à Jésus-Christ; il a voulu aussi travailler au règne social du Rédempteur.

Notre bien-aimé Pontife, Léon XIII, nous l'a rappelé toutes les fois qu'il nous a parlé du Tiers-Ordre. S. François avait en vue le bien des sociétés, en même temps que la sanctification des âmes.

Il serait même facile de démontrer que le Tiers-Ordre franciscain est éminemment social parmi tous les ordres religieux.

Tous les fondateurs qui ont eu en vue la vie contemplative ou la vie apostolique, ont séparé leurs disciples des agitations humaines. S. François l'a fait aussi pour ses deux premiers ordres, mais quand il s'est agi du Tiers-Ordre, il a laissé ses religieux tertiaires à leur vie de famille, à la vie corporative, communale et sociale, non seulement pour qu'ils se sanctifient dans cette vie commune, mais pour qu'ils en sanctifient toutes les relations et tout l'organisme.

S. François d'Assise a vécu à l'époque de la grande vie sociale chrétienne; à l'époque où tout palais communal avait sa chapelle, toute corporation de métier son autel ou son oratoire.

Nous imaginer que S. François ait voulu faire de ses tertiaires des cénobites, c'est fausser l'histoire, c'est diminuer le grand Saint, c'est lui prêter nos courtes vues. S. François voulait que ses tertiaires fussent des citoyens chrétiens capables de faire régner le Christ dans

la commune et dans l'Etat. Ce sont ses fils spirituels, qui conduisirent les communes et les corporations aux pieds du Christ et de la Madone. Ce sont eux qui faisaient représenter par les coryphées de l'art chrétien les symboles du bon gouvernement au palais communal de Sienne et les vertus chrétiennes à la Bourse de Pérouse.

Après cela nos nations chrétiennes ont senti passer le souffle desséchant du gallicanisme et du réalisme. La religion a été d'abord domestiquée par les rois, puis exclue par la Révolution. Le sens était atrophié. Le clergé s'habituaît à vivre en dehors de la vie sociale. Les fraternités du Tiers-Ordre devenaient de pieuses confréries, sans autre but que la sanctification personnelle de leurs membres. Le véritable esprit de S. François sommeillait, aussi bien que le véritable esprit du Christ.

Mais voici que le Christ a suscité un nouveau François d'Assise. Il ne le prend pas dans le cloître, parce qu'il veut lui donner une mission plus large et plus complète. Il le place sur le trône pontifical.

Je ne vois pas dans l'histoire, depuis le XIII^e siècle, un homme qui ait revêtu l'esprit de S. François plus pleinement que Léon XIII.

Leurs méditations intimes ont été identiques. Tous deux ont longuement contemplé leur siècle devant Dieu ! Ils ont reconnu que le naturalisme et le sensualisme éloignaient les populations de l'Évangile du Christ. Ils ont vu les petits et les faibles opprimés par la féodalité politique du XIII^e siècle et par la féodalité financière du XIX^e. Tous deux ont conçu le même remède, le Tiers Ordre. S. François l'a fondé ; Léon

XIII l'a renouvelé, recommandé et propagé avec une insistance infatigable, avec un saint acharnement.

Evêque à Pérouse, Léon XIII organise le Tiers-Ordre, Pontife suprême, il le recommande dans ses Encycliques, dans ses lettres, dans ses conversations privées. Il compare justement l'état social de notre temps à celui du XIIe siècle. Il déclare que le Tiers-Ordre est sa réforme sociale.

Il a vu que l'esprit franciscain de prière et de pénitence est le remède à l'indifférence et à la sensualité de notre temps. Il a reconnu aussi que l'esprit d'association guérira l'individualisme de notre siècle. Il donne le Tiers-Ordre aux prêtres pour les aider dans la rénovation sociale.

La rénovation sociale, c'est l'œuvre principale du pontificat de Léon XIII. Il a trouvé une société désemparée, une société devenue païenne, une société où ne règnent plus la justice et la charité. Et dans ce désarroi général, qui souffre le plus ? la classe populaire. C'est vers elle que Léon XIII a tourné surtout ses regards compatissants.

Ecoutez Léon XIII revêtir l'esprit de S. François :

Dans ses lettres, il rappelle aux Frères Mineurs que "leur vertu doit franchir les bornes des monastères et se répandre en dehors pour le bien public." — "Le Bienheureux François, leur dit-il, et ses disciples les plus éminents se sont consacrés tout entiers au peuple". — C'est ce qu'ont fait les Antoine de Padoue, les Jean Capistran, les Bernardin de Sienne, les Bernardin de Feltre, en apaisant les divisions sociales, en prêchant contre l'usure, en instituant les établissements de prêtres populaires.

“ Le temps est venu, ajoute Léon XIII, de reprendre cette ligne de conduite et d’aller au peuple. Il faut étudier les besoins des multitudes. Il faut avec amour les aider, les instruire, les consoler. Le tiers-Ordre y doit contribuer.”

— “ Nous-même, dit encore Léon XIII, n’avons-nous pas écrit dans ce même but un bon nombre de nos Encycliques : celles sur la Maçonnerie, sur la condition des ouvriers, sur les principaux devoirs des citoyens chrétiens ?”

(Lettre au Ministre général des Frères Mineurs).

Telle est bien la grande conception de Léon XIII. Il a écrit un bon nombre de ses Encycliques, *dans l’intérêt du peuple*. — Aider les travailleurs avec amour, les instruire, les consoler, c’est le devoir des clercs de tout ordre.—Le Pape désire vivement que la vertu des Pères du premier ordre franchisse les bornes des monastères et se répande au dehors pour le bien public.—Il adjure les frères du Tiers-Ordre de rendre des services signalés à la société.

C’est cela que nous appelons la *mission actuelle* du Tiers-Ordre. Les Tertiaires doivent être comme toujours des hommes de pénitence. Ils doivent être en outre un ferment de vie chrétienne dans toutes les relations sociales.

C’est là qu’est le nouvel esprit du Tiers-Ordre, ou plutôt le renouvellement de son esprit initial.

* * *

Et pour cela, qu’y a-t-il à faire ? Nous le dirons brièvement en deux mots, sans timidité et sans respect

humain : il faut compléter le recrutement du Tiers-Ordre—il faut élargir son esprit.

Il faut compléter son recrutement. Nous avons eu surtout depuis un siècle des personnes pieuses qui priaient comme Moïse sur la montagne, il faut y ajouter des hommes vaillants, qui combattent dans la plaine comme Josué.

Ecoutez ce que le Pape faisait dire à son peuple de Rome, par son Cardinal Vicaire, en 1882 :

“ Chaque curé, disait-il, doit répandre l'Encyclique sur le Tiers-Ordre parmi ses paroissiens, mais il doit le mettre surtout entre les mains des directeurs de collèges, des présidents de sociétés, des chefs de maisons de commerce. — Les pasteurs d'âmes, tant du clergé séculier que de tout ordre religieux, doivent tout tenter pour exciter les fidèles et surtout les hommes et les *jeunes gens* à entrer dans le Tiers-Ordre. ”

C'est donc bien entendu, il faut aller au peuple, à la multitude, mais il faut tout tenter pour enrôler les hommes d'action, les hommes d'influence, les jeunes gens des collèges, les membres des sociétés diverses, les chefs de maisons de commerce et d'industrie. Il faut donner au recrutement du Tiers-Ordre un caractère nouveau.

Ce n'est pas tout, il faut lui infuser un esprit nouveau. De même que la vertu des Pères du premier ordre doit sortir des bornes du monastère pour le bien public ; de même la vertu des tertiaires doit sortir du cénacle de la fraternité pour le bien de la société.

Que doivent donc faire les tertiaires ? Ils doivent être, comme le dit plusieurs fois le Saint-Père, les auxiliaires du clergé.

Mais sur quel terrain doivent-ils suivre le prêtre ?

Écoutons le Saint-Père dans la lettre au clergé de France : “ Pas une bonne œuvre, dit-il, dont vous ne soyez les inspireurs ou les apôtres. Dociles aux conseils que nous avons donnés dans Notre Encyclique *Rerum Novarum*, vous allez au peuple, aux ouvriers, aux pauvres. Vous cherchez par tous les moyens à leur venir en aide, à les moraliser, à rendre leur sort moins dur. Dans ce but, vous provoquez des réunions et des congrès ; vous fondez des patronages, des cercles, des Caisses rurales, des bureaux d'assistance et de placements pour les travailleurs. Vous vous ingéniez à introduire des réformés dans l'ordre économique et social. Vous n'hésitez pas à faire dans ce but des sacrifices de temps et d'argent. Vous écrivez des livres, des articles de journaux et de revues. Vous donnez en tout cela des preuves manifestes d'intelligent et généreux dévouement aux besoins les plus pressants de la société contemporaine et des âmes. . . ”

Voilà certes un beau programme d'action sociale ; études préparatoires, réunions, œuvres d'assistance et de crédit, œuvres de presse, propagande des réformes sociales, tout y est.

C'est là le champ d'action sociale ouvert de nouveau devant le prêtre après le long sommeil du gallicanisme.

Mais pour cette campagne délicate et virile, le prêtre aura des auxiliaires de choix et comme une garde d'honneur, ce sera sa fraternité du Tiers-Ordre. C'est là qu'il trouvera, pour toutes les œuvres, des hommes de sacrifice, d'initiative et d'action.

Quel honneur c'est pour nos fraternités ! Les autres associations ont un but spécial et défini. La fraternité

sera le conseil et les bras du prêtre pour toutes ses œuvres.

Je ne développerai pas d'avantage cette esquisse. D'autres dans ce congrès vous parleront plus au long des œuvres sociales auxquelles vous devez collaborer. Je vous demande seulement une résolution généreuse et efficace de vous mettre à ces œuvres sous la conduite de vos pasteurs.

* * *

C'est cette vaste action sociale du Tiers-Ordre que Léon XIII a considérée, quand il vous a présenté le Tiers-Ordre comme l'instrument du salut pour la société contemporaine.

Oh ! Combien Léon XIII doit-il être aimé de S. François ! Personne depuis six siècles n'avait compris aussi largement la pensée de François d'Assise. L'histoire dira que le second père du Tiers-Ordre est Léon XIII.

Je vous propose en terminant d'acclamer à la fois le fondateur et le restaurateur du Tiers-Ordre : S. François et Léon XIII. Unissons-les dans un même amour et travaillons sous leur lumineuse direction à la rénovation de la société chrétienne.

Nos congrès précédents ont déjà signalé cette orientation nouvelle du Tiers-Ordre dans son recrutement et dans son action. Aucun cependant ne l'a mieux fait que le congrès de Paray-le-Monial en 1894. La grâce du S. Cœur a puissamment aidé ce congrès. En quelques vœux bien clairs, il traçait ce recrutement viril et cette action sociale du Tiers-Ordre. Aussi a-t-il reçu du Saint-Père une approbation toute particulière.

Six années se sont écoulées depuis lors et le Pape pourrait renouveler encore une plainte qu'il a déjà formulée :

“ On n'a pas assez tenu compte de ses ordres et de ses exhortations. ”

Humilions-nous. Renouvelons les vœux de Paray le Monial. Remettons-nous à la propagande du Tiers-Ordre, à son recrutement viril, à son action sociale.

Offrons ces vœux au S. Cœur de Jésus, offrons-les à S. François, offrons-les à Léon XIII.

Le cœur du divin Maître, celui de notre Saint-Fondateur et celui de notre grand pontife battent à l'unisson. Leurs vues sur la société contemporaine sont les mêmes. Leur joie sera la même si nous répondons enfin à leur attente.

Vive le S. Cœur de Jésus !

Vive S. François !

Vive Léon XIII !

LES ECOLES MENAGERES

LA Belgique n'a point créé la première école ménagère, mais elle a donnée à cette institution nouvelle le plus heureux développement. L'autorité de l'Etat a secondé l'initiative privée ; elle impose même des programmes ; elle exige des diplômes ; preuves de l'importance qu'on attache en ce pays à la formation des femmes de toutes conditions.

En France, il existe un bon nombre de ces écoles non seulement dans les grandes villes, mais aussi dans

les villages, où elle rendent un très grand service aux familles ouvrières, auxquelles elles assurent avec l'épargne probable, le logis propre et bien tenu, les repas réguliers, la victoire sur l'alcoolisme, la sauvegarde des mœurs, ce qui déjà aide à préserver la vie chrétienne, ou à revenir à Dieu.

L'école ménagère est faite surtout pour la jeune fille de l'ouvrier, encore qu'elle ne soit point utile à d'autres. L'école primaire ne saurait suffire à donner aux jeunes filles une formation pratique, sérieuse et complète. Les mères elles-mêmes manquent de temps et de connaissances, il faut donc recourir à des maîtresses spéciales. Pour cette œuvre c'est encore au dévouement des religieuses qu'on a fait appel. Les Filles de la Croix, dont la maison-mère est à Liège, ont fondé des écoles ménagères dans les conditions les plus heureuses. Dans la seule ville de Liège elles ont trois maisons d'éducation ayant chacune comme annexe une école ménagère. Comme les jeunes filles qui sont élevées dans chacune d'elles n'appartiennent pas aux mêmes classes de la société, chacune conserve son existence propre et son organisation spéciale, mais partout, on apprend d'une manière complète, ce qu'une mère de famille peut avoir besoin de connaître pratiquement pour être à la hauteur de sa mission dans les petites choses et dans les grandes.

Des maîtresses nombreuses s'occupent des différentes sections et fournissent d'après un règlement précis le travail aux élèves. La couture occupe la meilleure part du temps, et pour la couture, il s'agit moins de la coupe, qui cependant n'est pas négligée, que de rendre d'une façon générale la future mère de famille capable de confectionner toute la lingerie des siens, et parmi les vêtements, avec ceux des femmes et des enfants les habits de travail des hommes; le rapiéçage tient une grande place.

Pour la cuisine, la maîtresse accompagne ses élèves chez les fournisseurs pour leur apprendre à faire les achats : l'escouade représentant une famille ouvrière moyenne.

L'ordre et la propreté, la variété du menu, la qualité des aliments, et l'économie qui ne laisse rien perdre, voilà surtout ce que l'on tâche d'inculquer aux enfants. Les autres départements ne sont pas l'objet d'une moindre attention : La tenue hygiénique de la chambre à coucher, la buanderie, et tout ce qui concerne le blanchissage et le repassage ; rien de ce qui concerne les soins d'un ménage ne reste étranger au programme de l'école ménagère. Inutile d'ajouter que les religieuses qui la dirigent s'appliquent par-dessus tout à former leurs élèves à la vie chrétienne, et à la pratique des vertus qui devront plus tard assurer la paix, l'union et l'honneur du foyer. Ces idées sont développées par l'abbé P. Wallace, dans *l'Union*, revue mensuelle, de l'union des Associations, des OEuvres Catholiques.

Il existe à Québec une école ménagère qui fonctionne très-bien : il est à souhaiter que chaque ville possède bientôt une institution de ce genre.

LE CLERGE INDIGÈNE DANS LES MISSIONS

LORSQUE nous parcourons les publications où sont relatés les travaux apostoliques, nous nous arrêtons volontiers, devant les chiffres indiquant le nombre des vocations opérées après tant d'efforts et, souvent, avec de faibles moyens, devant les résultats obtenus par les écoles des missionnaires. Nous lisons, avec complaisance, le récit toujours émouvant des voyages inspirés par la foi. Tout ce qui concerne les hôpitaux, les hospices,

les dispensaires, nous touche et, vraiment, à bon droit; il est, cependant, une œuvre essentielle qui, en général, n'arrête pas assez longtemps notre attention. A cette œuvre le Saint-Siège attache un très grand prix; la Sacrée Congrégation de la Propagande s'y intéresse au plus haut point et les vicaires apostoliques, quand ils le peuvent, y donnent leurs soins assidus; il s'agit de la *formation du clergé indigène*.

Partout où la chose est possible, les prélats préposés à l'évangélisation des nations hérétiques ou infidèles établissent des séminaires, cherchent à découvrir des vocations ecclésiastiques, et, quand ils les ont reconnues, veillent sur elles, comme on le fait sur une fleur délicate et précieuse. Pour ne parler que de quelques contrées où s'exerce le dévouement des modernes apôtres, dans les missions confiées à la Société des missions étrangères de Paris, on rencontre 585 prêtres indigènes; on en trouve 160 dans les pays de l'Inde et de la Chine où sont établis les jésuites; dans leurs établissements du Céleste-Empire, les Lazaristes en comptent une cinquantaine; les Maristes en ont 6 dans l'Océanie centrale et 2 dans l'archipel des Navigateurs. Non seulement Dieu et son Christ sont glorifiés dans toutes les langues parlées sous le ciel, mais le saint sacrifice est offert, chaque matin, par des hommes appartenant aux races les plus diverses; la bonne parole est apportée aux païens par des prêtres ayant les mêmes origines qu'eux; le martyrologe s'enrichit, à certaines époques, de noms à consonances étranges qui furent ceux de vertueux personnages ayant reçu, là-bas, bien loin, dans les steppes glacées de l'Asie du Nord ou sous les feux des tropiques, l'ordination sacerdotale.

Les prêtres indigènes dans les dernières béatifications

En même temps que Jean-Gabriel Taurin-Dufresse, Augustin Chapdelaine, François Clet, Jean Lantrua et les autres martyrs européens, des prêtres indigènes ont apparu dans la gloire des dernières béatifications. Au Su Tchuen, c'est Augustin Tchao, élevé dans l'idolâtrie, satellite chargé d'escorter jusqu'à Péking, Mgr de Saint-Martin et M. Dufresse en 1785, lors de leur arrestation, qui devient chrétien, entre au séminaire, reçoit les ordres sacrés, et souffre le martyre à 73 ans. C'est dans la même mission Paul Licou, Thaddée Licou qui meurent étranglés comme l'avait été, avant eux, le prêtre Yuen ou Uen. Au Tonkin occidental, nous trouvons Pierre Khod, Vincent Diem, Pierre Tuy, Jacques Nam, Joseph Nghi, Paul Ngan et six autres prêtres ; en Cochinchine, Emmanuel Trien et Philippe Minh. Le bienheureux Thinh était octogénaire quand il fut décapité le 8 novembre 1840 ; son grand âge et les fatigues d'un emprisonnement de quatre mois l'avaient rendu incapable de marcher ; il fallut le porter en filet jusqu'au lieu de son supplice. Le bienheureux Khoan s'achemina vers l'endroit où devait tomber sa tête, en chantant le *Te Deum*. Pierre Thi et André Lac subirent ensemble le trépas des martyrs le 21 décembre 1839. A Luc Loan, le bourreau qui accepta de le décapiter dit : « Je ne voudrais pas vous mettre à mort ! Tel est l'ordre du roi ; il faut se résoudre à l'exécuter. Quand vous serez au ciel, souvenez-vous de moi ! » Jean Dat étonnait ses compagnons de captivité par son calme et sa joie.

Le clergé indigène en Afrique

Le Pape Innocent XI déclarait que, pour lui, une ordination faite dans l'élément indigène valait mieux

que la conversion de 10,000 infidèles, tant il considérait qu'il était important de trouver des apôtres dans les races mêmes que les missionnaires allaient arracher à l'idolâtrie et à l'erreur.

Nous songions à ces paroles d'un pieux pontife, en lisant, il n'y a pas longtemps, dans la petite revue que les Pères du Saint-Esprit publient pour les membres de leur famille religieuse et leurs amis, le récit de l'ordination et de la première messe du premier prêtre Mpongwé du vicariat de Gabon. Dernièrement encore, en feuilletant le volume de l'année dernière des *Missions catholiques*, nos regards s'arrêtaient sur une gravure représentant trois prêtres noirs, les prémices du séminaire de cette station. Au-dessous de cette image, nous lisons l'appel suivant : « Chrétiens et chrétiennes, dans les prières que vous faites monter au ciel pour la conversion de la race noire, n'oubliez pas les vocations africaines ! Si l'Afrique attaquée aujourd'hui de tous les côtés doit se convertir rapidement au vrai Dieu, ce résultat ne s'obtiendra, d'une manière solide, que par une armée stable et permanente de prêtres indigènes. » Alors, nous revenaient à la mémoire les actes héroïques de ceux qui, en Extrême-Orient, scellèrent leur foi de leur sang ; mais l'abnégation sans retour sur soi-même n'est le privilège ni d'une époque, ni d'un pays. Quand nous nous rappelons l'affirmation de leurs croyances faites par certains enfants de l'Eglise sous le soleil ardent de l'Afrique, nous nous disons que, dans les tribus noires, on peut, comme au sein des vieux peuples asiatiques livrés depuis des centaines de siècles aux plus tenaces superstitions, rencontrer des âmes d'élite capables de s'épanouir à la lumière de la vérité, et de se donner entièrement à Dieu. Nous nous disions que, même parmi les hommes dont l'intelligence paraît le plus

fermée à tout ce qui est noble et grand, on en trouve qui comprennent les beautés de l'art et de la science, des dogmes et de la morale catholiques.

* * *

Ce n'est pas que ce soit chose facile d'amener un enfant né dans une famille abruti par le fétichisme ou imbu des doctrines matérialistes, à la vertu et au savoir lui permettant d'aspirer aux honneurs du sacerdoce. Quelles difficultés doit rencontrer, par exemple, la création d'un clergé indigène parmi les noirs ! La mobilité des impressions, la paresse, le souvenir des saturnales auxquelles il a fallu assister, les habitudes d'indépendance, tout cela n'est pas fait pour rendre aisée la tâche des maîtres. Il faut toujours de longues années de patience pour amener à la prêtrise le petit enfant de la brousse que pour son bonheur, le hasard des rencontres ou de l'esclavage, — parlons le langage chrétien, — que la Providence a fait tomber entre les mains des missionnaires.

* * *

Les jeunes noirs sont entre les mains des missionnaires, et deviennent pour leurs frères l'instrument du salut, mais c'est en Afrique même que leurs libérateurs s'efforcent, maintenant, de leur faire parcourir les diverses étapes qui les amèneront au but proposé. Dans plusieurs vicariats, non seulement on trouve des petits mais même des grands séminaires. En 1887, dans les missions des Pères du Saint-Esprit, il y avait 9 prêtres indigènes ; en 1891, il y en avait 11 ; on en trouvait une douzaine l'année dernière. Mgr Carrie, dans le Congo, a constamment travaillé à développer l'œuvre du clergé indigène. Le 17 décembre 1892, le vénérable prélat eut le bonheur de conférer l'ordination aux deux premiers

prêtres du Congo français ; l'un d'eux était un noir pur sang ; l'autre un mulâtre, fils d'un père français, appartenait à la préfecture apostolique du Bas-Congo. Mgr Buléon, si prématurément enlevé à l'apostolat, il y a peu de mois, avait prescrit à tous ses missionnaires, d'établir, dans leurs districts, une association pour demander à Dieu la grâce d'avoir au Sénégal des vocations nombreuses de religieuses et de prêtres sénégalais. Dans la Sénégambie il y a 8 prêtres indigènes et plus de 60 religieux originaires du pays, du dévouement et du zèle desquels on n'a qu'à se louer. Les Pères Jésuites, à Madagascar, possèdent un prêtre indigène.

Les études classiques chez les noirs

Avant d'entrer dans la maison où il acquiert les connaissances devant directement conduire aux saints ordres, l'enfant passe par le petit séminaire où il fait ses études de latin. Les écoliers se ressemblent sous tous les cieus et les mérites du missionnaire s'accroissent de tous ceux que lui vaut la patience dont il doit faire preuve, mais, comme son confrère de France, le jeune noir traduit Virgile, Horace, Cicéron. Les beaux vers de Corneille et de Racine volent de bouche en bouche à l'ombre des palmiers, des bananiers et des baobabs. Les grandes œuvres de Bossuet sont étudiées et admirées par le fils d'un sauvage dont la pensée ne s'élevait pas, le plus souvent, au-dessus de ces plants de sorgho ou du vol de l'oiseau qu'il poursuivait de ses flèches. Après le latin, c'est la philosophie, et on a vraiment lieu d'être émerveillé quand on entend, comme au séminaire de Loango, les élèves exposer clairement la question de l'origine des idées et discuter les systèmes de Platon, Descartes et Leibnitz.

LE TÉMOIN.

LA TRANSLATION SOLENNELLE

Des reliques de saint Augustin

LE corps de saint Augustin, racheté aux Sarrasins par le roi lombard Luitprand, reposa, pendant des siècles, à l'église de Saint-Pierre *in ciel d'oro* à Pavie, dans un reliquaire, dû au génie artistique de Bonino de Campiglione, l'auteur du célèbre tombeau des Scaliger, à Vérone.

Cette Basilique lombarde ayant été désaffectée à la suite des guerres napoléoniennes, le corps de saint Augustin fut alors transféré à la cathédrale de Pavie, où ses précieuses reliques restèrent déposées pendant près d'un siècle. La Basilique ayant été restaurée et rendue au culte, l'autorité ecclésiastique a décidé que le corps de saint Augustin y sera transféré et déposé dans le célèbre reliquaire de Bonino, chef-d'œuvre d'une grande richesse, orné de 290 statues de saints et figures allégoriques, datant de 1362 et qui vient d'être restauré.

La translation a eu lieu en grande pompe religieuse dimanche, le 30 septembre dernier ; le reliquaire restauré dépasse en beauté ceux de saint Dominique de Bologne et de saint Pierre, martyr, de l'église de San Eustorgio de Milan, et le monument de Benoît IX à Pérouse, ainsi que le célèbre monument funéraire de Robert d'Anjou.

Une lettre pastorale de l'évêque de Pavie annonçait que cette translation serait suivie de grandes fêtes, le 7, 8 et 9 octobre auxquelles ont pris part le cardinal-archevêque de Milan, plusieurs membres de l'épiscopat italien et espagnol, et de pères Augustins, venus de tous les pays de l'Europe.

La veille de ces fêtes, vendredi 5 octobre, il y a eu jeûne strict et prières publiques. Pendant les trois jours de fêtes, il y a eu procession, de la cathédrale à la Basilique de Saint-Pierre *in ciel d'oro*, et messe pontificale dans les deux églises. Les fêtes se sont terminées par un salut solennel, donné le mardi soir à la Basilique de Saint-Pierre, et suivi de la bénédiction avec le Très Saint Sacrement par le cardinal Ferrari, archevêque de Milan

Des trains spéciaux avaient été organisés pour les nombreux fidèles de la Lombardie, de la Vénétie, de l'Emilia et du Piémont, qui avaient voulu se rendre à ces fêtes religieuses.

DECRETS ET SOLUTIONS

SCAPULAIRE DU MONT-CARMELO

Le scapulaire du Mont-Carmel doit être imposé séparément, et le prêtre qui le confère doit se servir de la formule spéciale prescrite à cet effet, mais il n'est pas défendu de porter ce scapulaire attaché aux autres, par un seul et même cordon double. (Nouv. Rev. Th. Oct. 1900.)

Il n'est pas nécessaire que l'inscription matérielle des noms dans le registre soit faite par le Directeur de la Confrérie suivant la règle générale, tracée à ce sujet par la S. C. des Indulgences le 25 sept. 1745 : *Inscriptio materialis a quocumque fieri potest dummodo ab habente facultatem tantum, Christi fidelis sit rite receptus.*

VOILE HUMÉRAL

Pour la bénédiction comme pour la procession du T. S. Sacrement, le voile huméral doit toujours être de

couleur blanche (*in instr. Clem.*) décret S. C. R. 6 juillet 1678.)

ABSOUTE

A la fin de toute absoute même *absente corpore*, le célébrant doit dire : *Anima ejus vel anima eorum*, puis ensuite réciter le *De Profundis* alternativement avec le chœur, en revenant à la sacristie. (Décrets 28 juil. 1832 — 31 août 1872.)

Il y a exception pour le service solennel de la Commémoration des défunts. (*Mis. Rom.*)

BÉNÉDICTION DES RAMEAUX

La bénédiction des rameaux doit être faite par le prêtre qui dira la messe. Exception est faite si l'évêque lui-même fait la bénédiction des rameaux. (Décret S. C. R. 1er sept. 1838.)

BELIQUES

On peut laisser sur les gradins de l'autel des reliquaires, avec des reliques des saints, et les exposer ainsi d'une manière continue. Les rubriques le supposent, puisqu'elles demandent de les encenser, immédiatement après avoir encensé la croix. Si cependant il y a à ce même autel, exposition du S. Sacrement, les reliquaires doivent être voilés.

OBITUAIRE

Au *Sault au-Récollet*, M. l'abbé A. Thomas, décédé le 17 octobre.

Aux *Termes, France*, le R. P. Jules Peemans, ancien professeur au collège de Joliette, décédé.

A *Notre Dame de Grâce*, M. l'abbé T. Maréchal, curé de Saint-Jacques de l'Achigan, décédé le 27 octobre.

(*Société d'une messe et Caisse Ecclésiastique*).

LE MONDE RELIGIEUX

ROME.—Un journal de Rome, le *Tribuna* propose que le soin et la garde des catacombes soient enlevés à l'Eglise pour passer à l'Etat. Ces souterrains fournissent sans doute à la vérité religieuse trop de preuves historiques; puis le gouvernement a beaucoup d'employés à caser, voilà les vrais raisons données par l'*Osservatore Romano*; quant au prétexte, il est vraiment curieux: les catacombes courent sous les murailles de la ville; il est dangereux d'en laisser la garde à des religieux étrangers!!!

— On vient d'installer définitivement l'électricité dans la basilique de Saint-Pierre. La canalisation électrique servira aussi à Sainte-Marthe, l'hôtel pontifical des pèlerins.

— La béatification du vénérable Antonio Grassi a été célébré le 30 septembre devant une foule de quarante mille personnes.

A cinq heures de l'après-midi, le Souverain Pontife, entouré de dix-neuf cardinaux, est descendu dans la basilique de Saint-Pierre, afin de vénérer le nouveau bienheureux.

Soixante mille personnes ont salué d'acclamations enthousiastes le Saint-Père qui, après avoir donné sa bénédiction à l'immense assemblée, a regagné ses appartements.

France.—A Paris, S. Em. le cardinal Richard a voulu qu'on célébrât solennellement l'anniversaire de l'ordination de Vincent de Paul, ce prêtre qui a foulé de ses pieds toutes les rues de la capitale, et qui a couvert des œuvres de ses mains bienfaites toutes les classes de la société: la cour et les grands, aussi bien

que les galériens et les mendiants, ou les vieillards et les enfants trouvés. Cette action de saint Vincent de Paul s'est étendue à la France tout entière. Son âme d'apôtre eût voulu faire le bien jusqu'aux extrémités du monde : en Ecosse et en Pologne ; et jusqu'à Alger, à Tunis et à Madagascar on apprit à bénir le nom de ce prêtre français.

Parce que c'est le 23 septembre 1600, que cette « perle des prêtres » de Paris et de la France, saint Vincent de Paul, reçut l'ordination sacerdotale, S. Em. le cardinal archevêque de Paris invita son clergé à célébrer liturgiquement la mémoire de ce fait au jour qui en ramenait le trois centième anniversaire. Dans une lettre pastorale au clergé de Paris, le vénéré prélat payait son tribut de personnel et affectueux hommage à ce prêtre de Paris qui fut Vincent de Paul, lequel honora le clergé parisien et le clergé français, en même temps qu'il conquérait par la grandeur de ses œuvres et ses mérites l'estime et l'admiration du monde.

Le cardinal Richard voulut bien aller célébrer l'anniversaire de l'ordination sacerdotale de saint Vincent de Paul, au milieu de la double famille religieuse de ce saint, les prêtres de la Mission ou Lazaristes et les sœurs de Saint-Vincent de Paul. C'est à la chapelle des Lazaristes, rue de Sèvres, 95, qu'eut lieu l'office religieux auquel Son Eminence assista pontificalement. Après l'Évangile, le pieux archevêque, du haut de son trône pontifical, prit la parole pour prononcer en face d'un magnifique auditoire une touchante homélie. Les différentes œuvres qui se réclament du nom et du patronage de saint Vincent de Paul étaient représentées; en outre des deux familles religieuses du saint, les conférences de saint Vincent de Paul, les dames de Charité, d'autres œuvres encore, avaient envoyé des membres nombreux ;

autour d'eux était la foule toujours sympathique à l'illustre prêtre français. L'église était ce jour-là trop étroite.

Le soir, Mgr l'évêque d'Arras, comme témoignage de sa sympathie, voulut bien présider l'office des vêpres. Un discours sur « saint Vincent de Paul et le sacerdoce » digne de cette belle journée, mit en relief aux yeux de l'auditoire avec quelle élévation et avec quelle justesse le saint avait entendu la nature et le rôle du sacerdoce.

Autriche.—On sait le mouvement “ hors de Rome ” créé en Autriche il y a peu de temps. Le résultat n'est pas précisément ce qu'en attendait ses auteurs. Il y a eu, à la vérité, dix mille apostasies, dont un bon nombre peuvent s'expliquer par des motifs qui n'ont rien de religieux. Par contre, la lutte ouverte a produit chez les catholiques sincères, mais jusqu'alors trop inactifs, un regain de vie et d'ardeur qui compense amplement les pertes éprouvées. L'Eglise, en Autriche, est aujourd'hui plus unie, plus forte et plus prospère qu'avant la déclaration de cette guerre imple.

BIBLIOGRAPHIE

Actes Episcopaux

MONTREAL. — 13 octobre 1900. — Circulaire au clergé.

- I. Œuvres diocésaines.
- II. Quête pour les séminaristes pauvres.
- III. Examen de jeunes prêtres.
- IV. Pierres d'autel.
- V. Chapeau ecclésiastique.
- VI. Monument Bourget.
- VII. Union Saint-Jean.
- VIII. A propos de funérailles.

Ouvrage reçu

L'AUTRE VIE, par Mgr Elie Méric. 12^e édition, 2 vol. in-12. Prix : 6 francs ; *franco* en gare 6 fr. (Librairie Douniol, 29 rue de Tournon, Paris. Montréal, chez Beauchemin & Fils, Cadieux & Derome, Granger Frères. Québec, Pruneau & Kirouac, Garneau, libraires.

Nous lisons dans le *Peuple français* :

Est-il un problème plus passionnant pour les âmes éprises de surnaturel, pour les intelligences qui, de bonne foi, cherchent la vérité que tout ce qui traite de la vie future ?

Les croyants l'étudient afin de soutenir leur courage dans les luttes quotidiennes ; puissent les incrédules l'approfondir assez sérieusement pour orienter désormais leur vie sans perdre de vue cette étoile polaire : l'au delà de tout ce qui se passe.

Mgr Méric est un érudit, familiarisé avec toutes les difficultés de la science et de la philosophie ; ses études aussi profondes que méthodiques, sur les questions surnaturelles, sont trop connues pour que nous ayons besoin de les rappeler. Son but en écrivant ce nouvel ouvrage, il nous l'expose lui-même dans une remarquable introduction. «Résumer, dit-il, les négations des Philosophes contemporains ; démontrer la certitude scientifique et rigoureuse du dogme de l'immortalité personnelle de l'homme ; examiner ensuite et discuter les utopies et les théories diverses des apôtres de la métempsychose et des réincarnations sidérales ; exposer enfin et fortifier s'il est possible, par des arguments empruntés à la science moderne, l'enseignement chrétien sur le lendemain de la mort : telle est la tâche vaste et délicate que nous voulons remplir.»

Ce programme que Mgr Méric s'était tracé, il l'a rempli magistralement ; aussi voyons-nous son ouvrage non seulement approuvé et loué par nos évêques de France, mais, encore traduit en plusieurs langues par les écrivains étrangers les plus distingués.